



PROTCOLE SANITAIRE SIMPLIFIÉ : JUILLET 2021

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR (FFTIR)

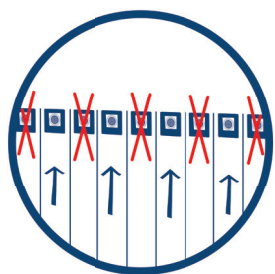
LE BUREAU FÉDÉRAL DE LA FFTIR DU 5 SEPTEMBRE 2020 AVAIT VALIDÉ SES MODALITÉS DE REPRISSE, ELLES SONT COMPLÉTÉES COMME SUIT :

L'ensemble des stands de tir sont référencés comme des établissements de type X ou PA, le port du masque est donc obligatoire pour s'y déplacer.



Les principes de distanciation pour la pratique sont à définir par l'association en fonction de son infrastructure selon l'une des conditions suivantes :

SANS PORT DE MASQUE



Utilisation d'une ligne de tir sur deux dans chaque stand si la taille de l'infrastructure le permet ;

OU
respecter une distanciation individuelle de 1 m par personne dans chaque stand si la taille de l'infrastructure le permet ;



OU
Utilisation de toutes les lignes de tir mais installation d'un dispositif écran limitant le vis à vis physique entre chaque tireur ;

AVEC PORT DE MASQUE



Utilisation de toutes les lignes de tir mais port du masque obligatoire durant la pratique.

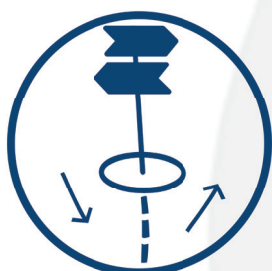
Les mesures d'hygiène, les gestes barrières et les protocoles sanitaires généraux élaborés par le ministère des Sports continueront à s'appliquer dans l'ensemble de nos infrastructures.



POUR LES CLUBS



Port du masque pour le personnel d'accueil au contact des licenciés.



Mise en place d'un flux de circulation entrée/sortie alterné pour l'accueil des licenciés avec mise à disposition de gel ou de solution hydro-alcoolique.



Privilégier le tir avec les armes personnelles.

S'il existe un prêt d'armes par l'association, il sera procédé à un nettoyage systématique de celles-ci avec un produit détergent-désinfectant après chaque utilisation.

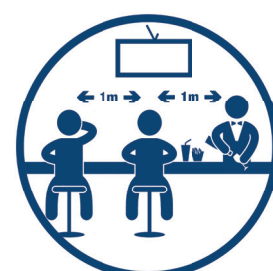
Désinfection systématique des accessoires de tir mis à disposition après chaque utilisation.



Mise à disposition de produits détergent-désinfectants sur chaque stand avec du papier jetable et d'une poubelle avec un sac en plastique spécialement dédié.



Ouverture de l'ensemble des « club house » et lieux de convivialité dans le respect strict des protocoles sanitaires et de distanciation physique.



POUR LES LICENCIÉS

Ne pas venir au club en cas de fièvre, de toux et/ou de signes d'infection rhinopharyngée.



Nettoyage des mains avec les produits mis à disposition à l'entrée et à la sortie du club.

Utilisation prioritaire de son propre matériel.



Gestion individuelle des collations et de l'hydratation (bouteilles personnalisées, etc.)

Venir au club avec sa solution hydro-alcoolique ou son gel pour désinfecter son matériel.



Respect strict des gestes barrières avant, pendant et après la pratique.

Nettoyage complet de son pas de tir (rameneurs, moniteurs, emplacements, etc.) après la séance au moyen des produits mis à disposition.



Vestiaires collectifs ou individuels ouverts dans le respect strict des protocoles sanitaires.

Ce protocole renforcé ne se veut pas exhaustif mais comme un outil d'aide à décision pour nos clubs. Nous espérons qu'il constituera une nouvelle étape permettant à nos associations, nos encadrants et nos licenciés de construire ensemble une reprise d'activité dans un cadre sanitaire rassurant.

Nous réaffirmons notre confiance dans la capacité des ligues, des comités départementaux et des clubs à maintenir un lien étroit avec les autorités publiques locales dont ils dépendent afin de trouver des solutions pour une reprise d'activité la plus efficiente possible dès qu'elle sera autorisée sur l'ensemble des installations.